

PLANTATION

Renouveler mon peuplement avec France 2030

LES PRESTATIONS FORÊT D'ICI

ENJEUX

- Renouveler la ressource forestière dans un contexte de changement climatique et de dépérissements

PROBLÉMATIQUES

Plan de financement exceptionnel de l'État dans le cadre de France 2030 :
- 60 à 80 % d'aide sous forme de subventions (sur la base de forfaits)

OBJECTIFS ET CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Déposer les dossiers dans un délai restreint
- Obligation de résultat à 5 ans
- Disposer de plants en quantité et en qualité, et d'équipes pour réaliser les plantations

LES COMPÉTENCES, MOYENS ET RESSOURCES DE FORÊT D'ICI

Une équipe dédiée pour monter vos projets et reconstituer plus de 1 000 ha de forêts :

→ Des gestionnaires forestiers professionnels agréés, accompagnés par une équipe de techniciens sylvicoles expérimentés vous conseillent, montent les dossiers, chiffrent et encadrent les travaux

→ Des ouvriers sylvicoles expérimentés et des prestataires partenaires sélectionnés mettent en œuvre les travaux



Toutes nos prestations répondent aux référentiels Gestion Durable PEFC

LES PEUPELEMENTS ÉLIGIBLES

VOLET 1

Aide jusqu'à 80% des forfaits



PEUPELEMENTS SINISTRÉS

Sinistrés par les scolytes, ou autre phénomène comme la chararose, le puceron lanigère, la sécheresse, l'incendie, etc. Si le taux de mortalité est supérieur à 20% et l'exploitation réalisée après le 1^{er} juillet 2018

VOLET 2

Aide jusqu'à 60% des forfaits



PEUPELEMENTS DÉPÉRISSENTS OU VULNÉRABLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Si le peuplement est inadapté à la station et si son avenir est compromis
- Si la valeur du peuplement est inférieure à 3 fois le montant des travaux éligibles et l'exploitation non réalisée (ou réalisée postérieurement au 1^{er} Mai 2023 sous conditions)

VOLET 3

Aide jusqu'à 60% des forfaits (ou devis)



PEUPELEMENTS PAUVRES, DE FAIBLE VALEUR ÉCONOMIQUE OU D'EXPLOITATION DIFFICILE EN ZONE DE MONTAGNE

Peuplement pauvre : s'il n'est pas une futaie et que sa richesse en réserves est de moins 10 m/ha (ou 30 tiges/ha)

LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Reboisement en plein par plantation
- Reboisement par enrichissement
- Travaux sylvicoles (dépressage, détourage...)
- Mise en place de régénération naturelle

DANS UN CONTEXTE DE FONDS DISPONIBLES LIMITÉS, PRIORITÉ EST DONNÉE AU RENOUVELLEMENT DES PEUPELEMENTS SINISTRÉS



Forêt d'ici
La forêt nous unit

foretdici.com

PLANTATION

Reboiser ma parcelle à l'aide de France 2030

**CETTE PRESTATION EST RÉSERVÉE
EN PRIORITÉ AUX ADHÉRENTS
ENGAGÉS DANS UN CONTRAT DE SUIVI DE GESTION**

100% EXPERT *

OBJECTIF : PÉRENNISER L'INVESTISSEMENT DE REBOISEMENT EN PROFITANT DES MEILLEURS FINANCEMENTS

NOTRE PREMIÈRE ÉTAPE :

l'étude préalable et demande de subvention

- Relevé des surfaces à reboiser
- Analyses pédologiques et de station
- Analyse, choix des essences et des itinéraires techniques en tenant compte du changement climatique et de la réglementation sur les provenances
- Établissement du plan du projet
- Établissement des devis et budgets à 5 ans, recherche des meilleurs financements
- Veille réglementaire et administrative
- Montage du dossier de financement
- Suivi administratif du dossier sur 5 ans

NOTRE DEUXIÈME ÉTAPE :

l'organisation et le suivi du chantier

- Préparation du sol
- Fourniture et mise en place des plants
- Fourniture et mise en place des protections contre le gibier
- Garantie de reprise à 80 % ou 90 %, selon les essences, même en cas de sécheresse caractérisée
- **Suivi après chantier :**
 - Constat de reprise
 - Attestation fiscale
 - Demande de changement de nature cadastrale
- **Contrat d'entretien** pour les 5 premières années

LES PLUS :

- Avec le mandat de gestion, Forêt d'ici prend en charge la gestion complète du dossier
- Avec le mandat de paiement, la facturation porte uniquement sur le reste à charge
- Un contrat d'entretien sur 5 ans pour garantir la réussite de la plantation
- Priorité d'intervention en cas de dégâts aux peuplements

LES OPTIONS :

Extension de garantie à 2 ans

(possible uniquement si les recommandations du technicien Forêt d'ici sur le choix des essences, le travail préparatoire et les entretiens sont strictement suivies)

NOS AUTRES PRESTATIONS :

Plantation / Estimation / Conseils de gestion /
Élaboration de documents de gestion durable / Marquage-Martelage



SIÈGE SOCIAL

Maison de la forêt
17, rue André Vitu
88000 Epinal

foretdici.com

ALSACE - Espace européen de l'entreprise - 2, rue de Rome - 67309 Schiltigheim Cedex

ARTOIS-PICARDIE - 96, rue Jean Moulin - 80000 Amiens

CHAMPAGNE-ARDENNE - 4, rue du Gournay - 10000 Troyes

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ - 83, rue de Dole - 25000 Besançon

LORRAINE - Maison de la forêt - 17, rue André Vitu - 88000 Epinal

NORMANDIE - ZA de la gare - 76750 Vieux Manoir

OISE-ILE-DE-FRANCE - 27, rue d'Amiens - 60200 Compiègne